



المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

Règlement de la 2^{ème} édition du Concours

« La Marche Verte, vue par les jeunes créateurs de l'image »

Objet :

À l'occasion de la commémoration du 47^{ème} anniversaire de la Marche Verte, le Centre Cinématographique Marocain, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse, la Culture et de la Communication, organise la 2^{ème} édition du concours de courts-métrages sur le **thème « la Marche Verte, vue par les jeunes créateurs de l'image »**, en vue d'illustrer avec des images d'archives, de fiction ou d'animation cet événement majeur qui a marqué l'histoire du Royaume du Maroc.

Conditions de participation :

Le concours est ouvert aux jeunes réalisateurs amateurs et créateurs de l'image et de contenu vidéo âgés de moins de 35 ans.

Concernant les personnes mineures (réalisation et/ou acteurs), la participation au concours est conditionnée par une autorisation écrite du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Cette autorisation devra être fournie en même temps que l'inscription au concours.

Chaque film doit faire l'objet d'une inscription. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Un seul court-métrage est accepté par candidat.

La durée du film doit être entre 2 et 5 minutes.

Les films envoyés par courriels doivent être en format numérique n'excédant pas 4 Go.

Les films participants doivent être présentés par un seul réalisateur amateur.

Le règlement du concours ainsi que la fiche d'inscription peuvent être téléchargés à partir du site web du Centre Cinématographique Marocain : www.ccm.ma

Calendrier :

Les inscriptions au concours sont ouvertes **dès le jeudi 15 septembre 2022**. Elles devront être complètes et envoyées avec les courts-métrages avant la date limite du **jeudi 20 octobre 2022** à l'adresse électronique suivante : filmcourtmarcheverte@ccm.ma

Aucun film ne sera visionné après la date mentionnée ci-dessus.

Déroulement :

Il est demandé aux participants de réaliser un court-métrage sur le thème de la Marche verte.

Les films ne devront en aucun cas inclure d'extraits de film existant mais pourront s'en inspirer ou y faire référence.





المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

Les techniques de réalisation sont laissées au libre choix du ou des réalisateurs.

L'équipe d'organisation choisira lors d'une séance de présélection les courts-métrages retenus pour concourir aux prix du concours qui seront soumis au jury. Les critères de sélection seront principalement axés sur l'originalité et la pertinence avec le thème demandé.

Trois films seront primés et projetés sur les sites web du Centre Cinématographique Marocain et du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

Jury :

Les organisateurs désignent un jury composé de quatre membres ayant la mission de juger les films du concours.

Les membres du jury ne participeront pas au concours.

Les vidéos seront toutes notées sur la base de 3 critères : la pertinence du message, la qualité de la vidéo sur le fond (scénario, messages) et sur la forme (prise de vue, montage, prise de son, créativité).

Le jury ne délivre pas de prix ex aequo.

Prix :

Le jury attribue les prix suivants :

Grand prix	30.000 dhs
Prix spécial du jury	20.000 dhs
Prix du meilleur espoir (pour les participants de moins de 21 ans)	10.000 dhs

Le palmarès sera rendu public et pourra être communiqué aux médias.

Les films récompensés seront diffusés sur le site web du Centre Cinématographique Marocain et celui du Ministère la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

Droits d'auteur :

Chaque participant déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires concernant les courts-métrages lui permettant de participer au concours. Il garantit être l'auteur du court-métrage et de ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, notamment le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et les droits de propriété intellectuelle.

L'inscription à ce concours implique la connaissance du règlement présent et son entière acceptation.

Les organisateurs s'engagent à ne faire aucun usage commercial de l'œuvre et à respecter les droits de son auteur.

Tout cas non prévu par le présent règlement reste du ressort des organisateurs.

